

# COMPTE RENDU DE SÉANCE

## SÉANCE DU 08 AVRIL 2021

L'an deux mil-vingt-et-un le 08 avril à dix-neuf heures quinze le conseil municipal de la commune de SAMMARÇOLLES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes afin de respecter les gestes barrières et la distance entre les membres du conseil municipal.

### **Présents :**

BERTON LYSIANE, BODIN BERTRAND, REIGNIER MICHAEL, CASSEGRAIN Brigitte  
Mmes BOURREAU CHANTAL, COURTIN STEPHANIE ROY CÉLINE, ROY LAURENCE  
Messieurs ARCHAMBAULT PHILIPPE, BELOBRK MICKAEL, DECHEZELLES FABIEN, DERISSON GAYLORD, GUYON FRANCK, LEMAITRE GEOFFREY

**Absents :** GUYON FRANCK (procuration à ROY LAURENCE), SAINT MARD JOELLE

**Secrétaire de séance :** CASSEGRAIN Brigitte

### **DÉTERMINATION DU TAUX DE FISCALITE DIRECTE 2021**

La compensation des recettes communales, mise en place à la suite de la suppression de la perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales, prend la forme d'un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur le territoire de la commune. Ce transfert s'opère en identifiant un **taux communal de référence de TFPB**, égal à la somme : du taux départemental d'imposition de 2020

: **17,62 % pour la Vienne**  
et du taux communal d'imposition de 2020 : **8.40 %**  
soit un taux de référence de : **26.02 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité, après vote à scrutin secret, d'augmenter les taux de **1% pour 2021**

<b>Membres Présents : 13</b>		<b>Votants : 14 (1 procuration)</b>		
<b>Augmentation des taux de taxes foncières 2021</b>	0%	1%	1.5%	2%
<b>Nombre de voix</b>	1 voix	7 voix	3 voix	3 voix

En conséquence, le Conseil Municipal vote les taux de fiscalité directe locale ci-dessous pour 2021 :

- taxe foncière propriétés bâties : 26.10 % (taux communal 8.48% + transfert taux départemental de 17.62%)
- taxe foncière propriétés non bâties : 28.66%

### **TRAVAUX LOGEMENT LOCATIF 10 TER RUE DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION**

Suite aux dégradations constatées lors de l'état des lieux du 16 mars 2021, Mme le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise GAZEAU pour la remise à neuf du logement ce qui comprend peinture des murs du logement ainsi que la pose de nouveaux revêtements de sol à l'étage.

Ce montant s'élève à 13 510.48€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis d'un montant de 13 510.48€ HT et charge le Maire, de faire une demande de subvention ACTIV3 auprès du département pour les travaux du logement 10 Ter rue de la mairie.

### **TRAVAUX TERRAIN DE TENNIS - DEMANDE DE SUBVENTION**

Mme le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise SIGN'86 pour la mise en peinture du terrain de tennis, son montant s'élève à 4586.20€ HT.

L'entreprise SAINTON Raphaël a été sollicitée et a proposé un devis d'un montant de 10800 € HT pour les mêmes travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de la société SIGN'86 pour un montant de 4586.20€ HT,

et charge le Maire, de faire une demande de subvention ACTIV3 auprès du département pour les travaux de mise en peinture du terrain de tennis.

## **CHANGEMENT DES HUISSERIES DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION**

Mme le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise HUAULT pour le remplacement des huisseries (côté sud-ouest) de la mairie au 1<sup>er</sup> étage soit 3 fenêtres et volets ainsi qu'une porte fenêtre au rez-de-chaussée.

Les devis présentés s'élèvent à 7668 € HT pour le 1<sup>er</sup> étage et 2103.80 € HT pour le rez-de-chaussée soit un montant total de 9771.80€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise HUAULT pour un montant de 9771.80€ HT, et charge le Maire, de faire une demande de subvention ACTIV3 auprès du département pour les travaux de changement des huisseries de la mairie.

## **SALLE DES FÊTES – DEMANDE DU RIVERAIN**

Mme le Maire présente au conseil la demande du riverain, dont la parcelle est située à côté de la salle des fêtes. Il souhaite que la commune remplace la clôture qui sépare les deux parcelles pour mettre en place un mur. La clôture est installée sur la propriété de la commune et n'est donc pas mitoyenne.

Mme le Maire présente deux devis pour la construction d'un mur de séparation :

- Devis de l'entreprise LECOMTE : 7926.60€ HT
- Devis de l'entreprise HAMET : 7432.26€ HT

Le conseil municipal demande à Mme le Maire de rencontrer le riverain afin de lui proposer de participer aux frais de construction de ce mur.

Dossier reporté à une prochaine séance.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **• Suivi de dossiers - Loyers impayés**

Le locataire continue de rembourser sa dette et fait preuve de bonne volonté. Mme le Maire rappelle qu'un courrier en recommandé avec AR avait été envoyé afin de dénoncer le bail au 15 mai 2021. Le délai approchant, Mme le Maire souhaite avoir l'avis du conseil sur ce point.

Le conseil ne souhaite plus mettre fin au bail et autorise le locataire à rester dans les lieux tout en demandant à Mme le Maire de poursuivre les rendez-vous avec le locataire pour fait le point régulièrement sur ces créances.

### **• Cimetière**

Mme le Maire propose au conseil d'envisager de mettre en place une plaque ou tout autre moyen afin d'indiquer le nom des personnes dont les cendres ont été répandues dans le jardin des souvenirs. Le conseil demande au Maire de se rapprocher d'entreprises de pompes funèbres.

### **• Ecole**

Le changement des huisseries de la classe de CP et GS se fera pendant la 2<sup>ème</sup> semaine des vacances de Pâques.

### **• Multiservices**

Vente de Tabac : Rencontre avec les douanes mardi 13 avril 2021

Relais Poste, un aménagement (signalétique, mobilier et informatique) va être proposé par La Poste à M. BOULINEAU pour une mise en route prévue pour septembre 2021

### **• Personnel communal**

Suivi de dossier de l'agent technique actuellement en PPR (Période de Préparation au reclassement).

### **• Formations**

Un mail a été envoyé aux conseillers concernant une formation proposée par la gendarmerie et l'AMF86. Mme le Maire rappelle aux adjoints d'obligation de participer à une formation pendant la première année de leur mandat.

### **• Commission de gestion des risques naturels et technologiques**

Rappel de la prochaine réunion prévue le 15 avril à 17h15

### **• Prochaine réunion : 20 mai 2021**

**LEVÉE DE SÉANCE 21H45**

Le Maire,

Mme BERTON Lysiane